



APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

Réf : AR 83 24 0424 01

Commune de Roquebrune-sur-Argens – Surface : 20 a 00 ca

La Commande - AK94 ; **Urbanisme :** Naturel (PLU)

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : http://www.georisques.gouv.fr/

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le 02/03/2025 par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès de :

SAFER PACA

Délégation Départementale : Var La Gueiranne Route du Vieux Cannet 83340 LE CANNET DES MAURES Tel : 04 88 78 00 83

où des compléments d'information peuvent être obtenus, ou par voie dématérialisée sur le site https://geo-paca.vigifoncier.fr/pubs/index.html



A Roquebrune Sur Argens, le

Visa du Maire et cachet

(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours) Affiche du 19/02/25 au 8/03/25

